

SCOT

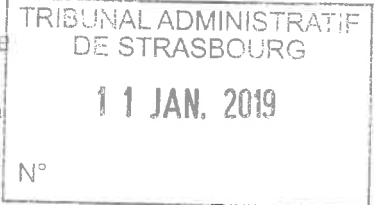
AGGLOMÉRATION THIONVILLOISE

LE PRÉSIDENT

Adjoint au Maire de Thionville
Assesseur à la Communauté d'Agglomération
Portes de France-Thionville

650

Mairie de Lommerange
Monsieur René ANDRE
14 rue du Maréchal Foch
577650 LOMMERANGE



Thionville, le 08 novembre 2017

Monsieur le Maire,

Par lettre du 13/10/2017, vous sollicitez l'avis du SCOTAT au regard du projet de révision de la carte communale de Lommerange.

A ce stade, et après avis pris connaissance de ce projet je vous fais part des remarques ci-après. Secteur à fort enjeu environnemental votre commune comprend 8 zones humides, 2 ZNIEFF et un espace naturel sensible. L'enjeu de préservation de la biodiversité est donc important pour Lommerange.

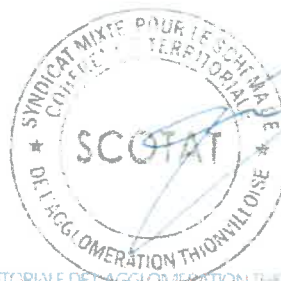
Au plan urbanistique, le taux de vacance (4,2%) et le potentiel résultant de bâtiments nécessitant réhabilitation constitue une thématique d'action prioritaire pour conforter le bâti existant dans ce « village-rue ».

L'extension projetée est d'une densité inférieure aux orientations présentées par le SCOT qui fixe sur votre commune le niveau de densité à 17 logements/ha.

Au plan du zonage, le classement en zone B du secteur du karting semble correspondre à une orientation visant à permettre le confortement des équipements existants dans leur fonction sportive et ludique.

Cependant, cette orientation doit être expressément assortie aux prescriptions décrivant la spécificité de cet aspect fonctionnel en limitant par ailleurs les possibilités de mutation en habitat de cet espace afin d'éviter le mitage.

Restant à votre écoute pour toute précision, je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes sentiments les meilleurs.



Roger SCHREIBER